



**ÉCOLE  
SUPÉRIEURE  
DE PRAXIS  
SOCIALE**



# **CONSTRUIRE VOTRE PARCOURS**

## **DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT VAE Validation des acquis de l'expérience**

La validation des acquis de l'expérience est un droit ouvert à tous défini dans la loi 2022-2-73 du 17 janvier 2022 de modernisation sociale et ses décrets d'application : «Toute personne pouvant justifier d'une expérience salariée, non salariée, bénévole, exercée de manière continue ou non et en lien avec le diplôme visé peut s'engager dans une démarche VAE».

## Dispositif d'Accompagnement VAE Validation des Acquis de l'Expérience

### OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement a pour but d'aider le candidat à la VAE :

- À la constitution du livret de présentation des acquis de l'expérience (livret 2)
- À la préparation à l'entretien du jury VAE

Il se décline en 4 objectifs opérationnels :

- S'approprier le référentiel professionnel et le livret 2
- Comprendre la démarche et l'écriture VAE
- Mettre en évidence les compétences acquises et liées à la certification visée
- Se préparer à l'entretien avec le jury

### DIPLÔMES CONCERNÉS

<b>DEAES</b>	Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Sociale
<b>DEME</b>	Diplôme d'État de Moniteur Éducateur
<b>DEEJE</b>	Diplôme d'État d'Éducateur de Jeunes Enfants
<b>DEES</b>	Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé
<b>DEASS</b>	Diplôme d'État d'Assistant de Service Social
<b>DEIS</b>	Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale
<b>CAFERUIS</b>	Certification d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale
<b>CQP SDN</b>	Certification de Qualification Professionnelle Surveillant.e de Nuit en secteur social, médico-social et sanitaire

### OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT

- L'accompagnement d'une durée de 24 heures maximum sur une durée de 10 à 13 mois. Il alterne de l'accompagnement collectif et individuel et s'adresse aux candidats VAE agents de la fonction publique d'État/territoriale/hospitalière et à ceux qui travaillent à l'étranger
- L'accompagnement relevant de France VAE pour les salariés du secteur privé et les demandeurs d'emploi ; les modalités d'accompagnement alternent aussi accompagnement collectif et individuel, possiblement complétées par de la formation (70h max) et/ou de la mise en situation professionnelle, selon le parcours du candidat.
- L'accompagnement individualisé d'une durée de 13 heures pour les candidats hors France VAE.
- L'accompagnement individualisé en post-jury (13h) pour tous les candidats.

### CONDITIONS D'ADMISSION

Tout candidat peut bénéficier d'un accompagnement, une fois la notification de recevabilité VAE délivrée par l'autorité certificatrice.

#### Pour toute inscription ou demande renseignement :

Graziella Pheulpin, assistante de formation : g.pheulpin@praxis.alsace  
Christelle Meyer, assistante de formation : c.meyer@praxis.alsace  
Isabelle Dennielou, responsable de formation : i.dennielou@praxis.alsace  
Sylvie Molina, responsable de formation : s.molina@praxis.alsace  
Anne Fichou, responsable de formation : a.fichou@praxis.alsace